

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: GIFRER ZONES A HAUTS RISQUES

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2015-0059

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0010375-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

GIFRER ZONES A HAUTS RISQUES

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Gifrer Barbezat
	Adresse	8-10 rue Paul Bert 69150 Décines-Charpieu France
Numéro de l'autorisation	FR-2015-0059	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0010375-0000	
Date de l'autorisation	29/07/2014	
Date d'expiration de l'autorisation	31/07/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Cosmade Belgium BVBA
Adresse du fabricant	Impulsstraat 3A 2220 Heist-op-den-Berg Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Belcofill BVBA Impulsstraat 7 2220 Heist-op-den-Berg Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	23 - N,N-diéthyl-méta-toluamide
Nom du fabricant	Vertellus Specialities Inc.
Adresse du fabricant	High Point Road 2110 27403-2642 Greensboro, North Carolina États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	High Point Road 2110 27403-2642 Greensboro, North Carolina États-Unis
Substance active	23 - N,N-diéthyl-méta-toluamide
Nom du fabricant	Clariant Produkte GmbH
Adresse du fabricant	Brüningstraße 50 65929 Frankfurt am Main Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Brüningstraße 50 65929 Frankfurt am Main Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
N,N-diéthyl-méta-toluamide	N,N-diethyl-m-toluamide	Substance active	134-62-3	205-149-7	30

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
--------------------------	---

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Se laver soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter .

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Non professionnel

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Culex spp
Nom commun: Moustiques
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Aedes spp
Nom commun: Moustiques
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Anopheles spp
Nom commun: Moustiques
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Stomoxys calcitrans
Nom commun: Mouches des étables
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Vespula spp.
Nom commun: Guêpes
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Ixodes ricinus
Nom commun: Tiques
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Méthode(s) d'application	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Intérieur et extérieur</p>
	<p>Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Le produit est pulvérisé sur la peau</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 1g/600 cm2 (0,5 mg DEET/cm2) Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 1g/600 cm2 (0,5 mg DEET/cm2)</p> <p>Maximum 2 applications par jour pour les adultes.</p> <p>Enfants de moins de 12 ans : maximum 1 application par jour.</p> <p>Zones tempérée :</p> <p>La durée de protection est de 8 heures pour les moustiques, mouches et guêpes ;</p> <p>La durée de protection est de 6 heures pour les tiques.</p> <p>Zones tropicales :</p> <p>La durée de protection est de 7 heures pour les moustiques.</p> <p>La durée de protection est diminuée par : la baignade, la transpiration excessive et une application insuffisante du produit.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Grand public (non professionnel)</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bouteille de 100 mL en polypropylène équipée d'un dispositif scellé de pulvérisation.</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Appliquer sur les différentes parties du corps le nombre de pulvérisations suivant :

- Enfant de 2 à 6 ans : 6 à 7 pour la tête et le cou, 4 par bras, 2 par main, 6 par jambe. Ne pas appliquer plus de 1 fois par jour.
- Enfant de 6 à 12 ans : 7 pour la tête et le cou, 6 par bras, 3 par main, 8 à 9 par jambe. Ne pas appliquer plus de 1 fois par jour.
- Adulte et enfant à partir de 12 ans : 14 pour la tête et le cou, 11 par bras, 5 par main, 17 par jambe. Ne pas appliquer plus de 2 fois par jour.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Retraiter en cas de contact avec l'eau sans dépasser le nombre maximum d'applications recommandé.
- En cas d'application d'une protection solaire, attendre au moins 20 min après l'application de la protection solaire pour appliquer le produit.
- La durée de protection est donnée à titre indicatif. Des facteurs environnementaux (température, vent,...) peuvent modifier la durée de protection.
- Envisager l'utilisation de protection personnelle anti-vectorielle en combinaison avec un produit répulsif biocide.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Tenir hors de la portée des enfants.
- Ne pas pulvériser directement sur le visage.
- Ce produit peut être utilisé par les adultes et les enfants à partir de 2 ans.
- Maximum 2 applications par jour pour les adultes.
- L'utilisation doit être limitée chez des enfants de moins de 12 ans à 1 fois par jour.
- Appliquer uniquement sur les zones découvertes de vêtement.
- Ne pas porter les mains à la bouche après utilisation.
- Se laver la paume des mains après application.
- Ne pas utiliser le spray à proximité de denrées alimentaires ou de surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine.
- Ne pas utiliser le produit avant de se baigner ou de prendre une douche.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'ingestion :
 - Risque d'étourdissements et de perte de conscience. L'ingestion peut conduire à une intoxication aiguë. Contactez immédiatement le 15 (ou le 112) ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans avis médical.
- En cas de contact avec les yeux :
 - Si nécessaire, retirer les lentilles de contact. Laver les yeux sous un filet d'eau tiède pendant environ 10 min, yeux ouverts, en n'oubliant pas de laver sous les paupières. Si les yeux restent rouges deux heures après leur lavage, consulter un médecin.
- En cas d'apparition de lésions cutanées, de rougeurs ou de douleurs persistantes après l'application du produit, consulter un médecin.
- La substance active contenue dans le produit (DEET) est susceptible d'induire une hyperexcitabilité nerveuse notamment chez les personnes sensibles (épileptiques) ou en cas de co-exposition avec un produit convulsivant.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Ne pas réutiliser le flacon pour un autre usage.
- Éliminer tous les déchets de produit et contenants dans des décharges appropriées.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 3 ans.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 40°C.

6. Autres informations

- L'étiquette doit respecter les conditions d'emploi préconisées et le guide de l'étiquetage des produits biocides.
- Le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché doit reporter toutes les observations pouvant être attribuées au développement de résistance à l'Autorité Compétente.